

Près d'un enfant mineur sur deux vit dans un ménage pauvre

Insee Flash La Réunion • n° 219 • Janvier 2022

En 2019, 37 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté métropolitain. Malgré une nette diminution depuis 2007, le taux de pauvreté est 2,5 fois plus élevé qu'en France métropolitaine. Les enfants mineurs sont davantage exposés : 46 % d'entre eux vivent dans un ménage pauvre. Cette part est plus élevée encore dans les familles monoparentales et les familles nombreuses. La pauvreté des mineurs, comme de l'ensemble de la population, est plus prégnante dans les petites communes rurales ou certaines communes plus urbanisées, comme Le Port.

Le niveau de vie reste plus faible que dans l'Hexagone, particulièrement pour les plus modestes. De ce fait, les inégalités sont plus importantes sur l'île. Le système de redistribution, qui permet d'abonder les revenus des plus modestes par les prestations sociales, a un impact particulièrement fort sur l'île : il permet de réduire le taux de pauvreté de 13 points.

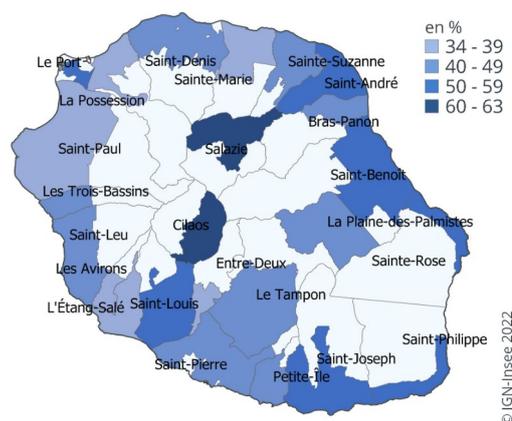
En 2019, à La Réunion, 37 % de la population vit sous le **seuil de pauvreté** métropolitain, soit 322 800 personnes. Le taux de pauvreté recule fortement depuis 2007 : - 10 points, dont - 3 points depuis 2015. Pourtant, il reste bien plus élevé qu'en France métropolitaine (15 %) et que dans toutes ses régions. Il est aussi plus élevé qu'en Martinique (27 %). Il culmine à 53 % dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de La Réunion.

La pauvreté concerne davantage les enfants mineurs

La pauvreté touche davantage encore les enfants. En 2019, 110 500 enfants mineurs vivent dans un ménage pauvre, soit 46 % d'entre eux (21 % dans l'Hexagone). Comme pour l'ensemble de la population, la pauvreté des mineurs est plus prégnante dans les petites communes rurales : elle atteint 63 % à Salazie, 60 % à Cilaos et 58 % à Sainte-Rose ▶ **figure 1**. Elle s'élève à 56 % dans les communes plus urbaines de Saint-Benoît ou du Port. À l'opposé, La Possession, les Avironns et l'Étang-Salé sont les communes les moins concernées (34 %).

Plus généralement, le taux de pauvreté des personnes qui vivent dans un ménage avec enfant(s) mineur(s) est de 42 % à La Réunion. Il atteint 55 % pour les familles monoparentales, qui sont très majoritairement constituées de mères seules avec enfant(s). En revanche, il est beaucoup plus faible pour les couples avec enfant(s) (31 %), qui bénéficient plus souvent de deux revenus d'activité. Néanmoins, la précarité est plus forte pour les familles nombreuses : 47 % des couples avec au moins trois enfants vivent sous le seuil de pauvreté. La pauvreté concerne davantage les enfants mineurs.

► 1. Taux de pauvreté des enfants mineurs par commune à La Réunion en 2019



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2019.

La redistribution réduit fortement la pauvreté et les inégalités

La redistribution réduit fortement la pauvreté à La Réunion (- 13 points) ; autrement dit, sans elle, le taux de pauvreté s'élèverait à 50 % en 2019. Cet effet important de la redistribution est lié à la situation difficile de l'emploi sur l'île, où seules 46 % des personnes de 15 à 64 ans disposent d'un emploi en 2019, contre 66 % dans l'Hexagone [lonzo, 2020]. Pour les ménages avec enfant(s), le versement des prestations sociales (allocation

familiale, prestation logement et minima sociaux) a un effet encore plus fort sur la réduction du taux de pauvreté (- 15 points). De plus, avoir un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté. Au sein des ménages dont les revenus d'activité (salaires ou revenus des travailleurs indépendants) sont la principale ressource déclarée, 21 % des personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté ; c'est deux fois plus que dans l'Hexagone.

De fait, le poids des prestations sociales dans le **revenu disponible** est trois fois supérieur à La Réunion : 17 % contre 6 % dans l'Hexagone ► **figure 2**. Il est particulièrement élevé pour les familles monoparentales (37 %). En revanche, les pensions et retraites pèsent nettement moins dans le revenu disponible à La Réunion (16 % contre 28 %), car les personnes à la retraite y sont relativement moins nombreuses et leur niveau moyen de pension est nettement inférieur. Fin 2019, 25 % des personnes de 15 à 64 ans sont allocataires d'un minima social à La Réunion (8 % dans l'Hexagone) et 15 % des personnes de 60 ans ou plus sont allocataires du minimum vieillesse (3 %).

Des niveaux de vie plus faibles, particulièrement pour les plus modestes

D'un bout à l'autre de l'échelle de revenus, les **niveaux de vie** sont plus faibles à La Réunion. En 2019, la moitié des Réunionnais vivent avec moins de 1 320 euros par mois et par **unité de consommation (UC)**, soit 28 % de moins que dans l'Hexagone ► **figure 3**. Les écarts sont plus importants dans le bas de l'échelle des revenus : les 20 % des plus modestes vivent avec au plus 860 euros/mois/UC, soit 30 % de moins qu'en métropole. À l'opposé, les 20 % des plus aisés vivent avec au moins 2 280 euros/mois/UC, soit 14 % de moins que dans l'Hexagone.

De ce fait, les inégalités de revenus sont plus importantes à La Réunion. En 2019, l'ensemble des revenus disponibles des 20 % les plus aisés est 5,4 fois plus élevé que ceux des 20 % les plus modestes. Ce rapport est moindre dans l'Hexagone (4,4). Les inégalités de revenus sont les plus élevées à L'Étang-Salé (6,3), Saint-Denis (6,0) et Saint-Paul (5,9). À l'opposé, Le Port (3,7) et Saint-Philippe (3,9) présentent une distribution moins inégalitaire : les plus aisés y ont des revenus plus faibles qu'ailleurs. ●

Claire Grangé (Insee)

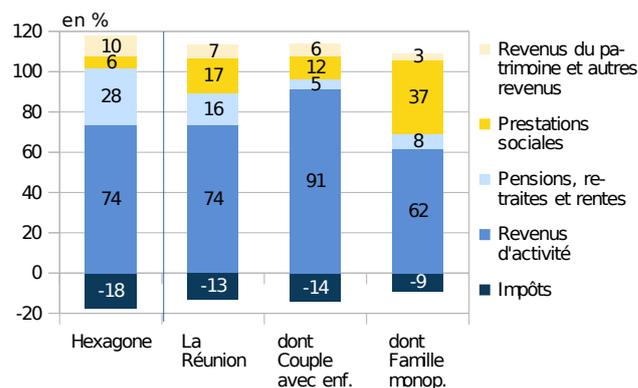
► Source

Mis en place en 2014 à La Réunion et en Martinique, le **Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi)** est comparable avec le niveau national depuis 2015. Des modifications dans la chaîne de traitement pouvant intervenir d'une année sur l'autre, l'analyse en évolutions sur des millésimes rapprochés n'est pas conseillée. Par ailleurs, la source fiscale n'intègre pas dans les revenus certains dispositifs exonérés. En 2019 par exemple, les heures supplémentaires exonérées ou la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) ne sont pas intégrées.

Le champ des données est limité aux ménages « ordinaires », ce qui exclut les personnes qui vivent en communautés (résidences étudiantes, maisons de retraite, casernes, prisons, etc.) et les personnes sans domicile. Il n'intègre que les revenus connus de l'administration : il exclut les revenus issus du travail informel, sur lesquels aucune information administrative n'existe par construction ; il exclut par ailleurs une partie des revenus des étudiants, pour lesquels les revenus d'activité n'ont pas toujours à être déclarés à l'administration fiscale et les transferts « intra-familiaux » en provenance des parents sont mal connus [Tavernier, 2021].

Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté. Certains indicateurs produits à partir de Filosofi peuvent donc différer légèrement.

► 2. Décomposition du revenu disponible en 2019



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2019.

► 3. Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté à La Réunion et dans l'Hexagone en 2019

	La Réunion	Hexagone
Taux de pauvreté (en %)	37	15
Niveau de vie médian mensuel (en euros par UC)	1 324	1 837
Niveau de vie médian mensuel des personnes pauvres (en euros par UC)	838	885
Rapport interdécile (D9/D1)	4,3	3,4
Ratio (100-S80/S20)	5,4	4,4

Note : S80 (respectivement S20) correspond à la somme des niveaux de vie des 20 % des ménages les plus aisés (respectivement les plus modestes).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2019 ; Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) 2019 pour l'Hexagone.

► Définitions

Le **revenu disponible** correspond à l'ensemble des revenus d'activité, des retraites et pensions, des revenus du patrimoine, des revenus financiers et des prestations sociales (prestations familiales, aides au logement et minima sociaux).

Les **unités de consommation (UC)** permettent de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles et de compositions différentes. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'UC. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**, fixé à 60 % du niveau de vie médian métropolitain (1 100 euros par mois en 2019).

► Pour en savoir plus

- **Fleuret A., Grangé C.**, « Une économie en croissance, une pauvreté et des inégalités en baisse, mais toujours peu d'emplois - ODD à La Réunion », *Insee Analyses Réunion* n° 60, octobre 2021.
- **Guidevay Y., Guillaneuf J.**, « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue », *Insee Première* n° 1875, octobre 2021.
- **Grangé C.**, « Le taux de pauvreté reste stable en 2018 à La Réunion », *Insee Flash Réunion* n° 194, janvier 2021.
- **Robin M.**, « Quatre Réunionnais sur dix sont en situation de privation matérielle et sociale - Enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie en 2018 », *Insee Analyses Réunion* n° 53, décembre 2020.
- « Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages en 2019 - Dispositif Fichier localisé social et fiscal », *Chiffres détaillés*, janvier 2022.
- **Merceron S., Touzet C.**, « Les mères isolées plus exposées à la pauvreté - La précarité des femmes à La Réunion », *Insee Flash Réunion* n° 151, mars 2019.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

